

COMMUNIQUÉ

Creil, le 19 juillet 2022

L'ACSO AIDE FINANCIEREMENT LES HABITANTS POUR DETRUIRE LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique, espèce exotique envahissante qui menace l'apiculture et la biodiversité locale, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) met en place une aide pour accompagner financièrement les habitants dans la destruction des nids présents sur le territoire.

Jusqu'à
100 € d'aide
financière

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA POPULATION

Depuis son introduction accidentelle dans le Lot-et-Garonne en 2004, le frelon asiatique s'est répandu rapidement jusqu'à atteindre l'Oise. Sa présence est chaque année plus importante et son impact sur l'environnement et la population plus préjudiciable :

- Le frelon asiatique est un prédateur qui s'attaque notamment aux abeilles, aux papillons, aux chenilles et aux petits vertébrés. Friand de fruits murs, il fait également de gros dégâts dans les vergers.
- Il représente un danger pour les populations : la grande dangerosité des frelons asiatiques réside dans les phéromones dégagés par une pique qui avertissent ses congénères, pouvant rapidement conduire à une attaque en groupe. De plus, une pique peut être dangereuse pour les personnes allergiques au venin allergiques au venin d'hyménoptères.

Quand un nid est repéré, il ne faut absolument pas agir seul : le frelon asiatique est un insecte très agressif s'il se sent menacé et qui attaque en groupe. Il est nécessaire de se rapprocher d'une entreprise agréée formée aux bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.

JUSQU'À 100 € D'AIDE POUR LA DESTRUCTION DE NIDS

L'aide mise en place par l'Agglomération Creil Sud Oise se monte à 50% du coût total de la destruction du nid et ne peut pas excéder 100 €, à raison d'une seule subvention par foyer et par an.

Peuvent bénéficier de cette aide financière les particuliers (propriétaires ou locataires) ainsi que les bailleurs et les copropriétés privées. Seul impératif : que la prestation soit effectuée par une entreprise habilitée, agréé "Certibiocide", sur la période allant du 1^{er} mars au 30 novembre 2022.

Pour effectuer la demande d'aide financière, c'est très simple : rendez-vous sur demarches-simplifiees.fr, accessible via creildusoise.fr. Vous y trouverez la liste des pièces justificatives à transmettre.

Les pièces justificatives nécessaires :

- ✓ Justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois)
- ✓ Selon les cas :
 - Copie du dernier avis de taxe foncière (ou attestation de propriété + facture de moins de 3 mois) pour les propriétaires
 - Facture de moins de 3 mois + accord du propriétaire pour les locataires
 - Décision du responsable habilité pour les bailleurs
 - Décision du syndic ou de son représentant pour les copropriétés privées
- ✓ Facture acquittée de l'intervention avec mention « frelons asiatiques »
- ✓ Un RIB au nom, prénom et adresse du bénéficiaire

RECONNAITRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES DIFFÉRENCIER DES AUTRES ESPÈCES

Le frelon asiatique est facilement reconnaissable à sa couleur dominante noire avec une bande orangée sur son abdomen et à ses pattes nettement jaunes aux extrémités. Il est également légèrement plus petit que le frelon européen dont la robe ressemble à celle de la guêpe.



RECONNAITRE LES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET AGIR

Le nid du Frelon asiatique est sphérique quand il est abrité, mais il peut devenir ovale et atteindre jusqu'à 1 m de haut et 80 cm de diamètre quand il est fixé, comme c'est souvent le cas, à plus de 15 m de haut dans un grand arbre (*source : Museum National d'Histoire Naturelle*).

CONTACTS PRESSE : 13-220617

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Mélanie OZERAY

03 44 64 74 72 - m.ozera@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 88 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 160 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.